



## Déclaration de l'UNSA-Education au CDEN du 8 novembre 2016

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'année scolaire qui vient de commencer est la première où l'ensemble de la refondation de l'école est engagée : rythmes scolaires, nouveaux cycles, nouveau socle commun, nouveaux programmes, nouvelle organisation des enseignements à l'école primaire et au collège, lutte contre le décrochage, nouvelles propositions pour la voie professionnelle, réforme de la formation initiale, nouvelles modalités d'évaluation des élèves et des enseignants...

Les équipes s'emparent des nouveaux contenus et des nouvelles organisations, une nouvelle dynamique est lancée. Nous restons cependant vigilants sur les conditions de mise en oeuvre de la réforme du collège et restons à l'écoute des remontées de nos collègues.

En ce qui concerne les moyens nécessaires à l'accompagnement de la refondation, nous rappelons que le compte n'y est encore pas et que la promesse des 54 000 créations d'ici à la fin du quinquennat doit être tenue. Il reste un budget pour cela.

### Premier degré :

Dans le premier degré, si nous avons salué les dotations positives successives, le compte en Savoie n'y est toujours pas : les effectifs restent encore trop importants dans bon nombre de classes.

Nous notons aussi une augmentation importante du nombre de remplacements, élément important pour permettre une continuité du service propice aux apprentissages des

élèves. Cependant, force est de constater que cette augmentation ne permet pas ou ne permettra pas d'assurer convenablement le remplacement des décharges statutaires de direction des petites écoles de 1 classe à 3 classes qui représentent environ 54% des écoles savoyardes. Aussi le nombre de remplacements ne permet pas d'offrir aux enseignants une formation continue de qualité. Nous le voyons d'ailleurs bien avec l'offre de formation continue 2016-2017 qui ne propose que quelques journées de stage.

Du côté des RASED, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous voulions souligner aussi de manière positive l'ouverture cette année de ces postes, à titre provisoire bien sûr, à des collègues non titulaires de la certification. En effet, ceci aura pu permettre de couvrir des postes indispensables pour la réussite de tous les élèves. C'était une demande forte de l'Unsa Education depuis plusieurs années. Il restera maintenant à proposer la formation CAPA-SH ou CAPPEI qui permettra de stabiliser les personnels.

Dans le premier, mais aussi dans le second degré, l'UNSA-Education se félicite du nombre croissant d'élèves accueillis dans les ULIS du département. Si un effort a été fait ces dernières années avec l'ouverture d'ULIS écoles et collèges dans tout le département, nous constatons que les effectifs par unité sont encore bien souvent trop importants. Il est donc nécessaire de continuer d'implanter ces structures à l'échelle de l'ensemble du département et une attention particulière doit être portée aux écoles ayant une Ulis dans les opérations de carte scolaire ; c'est d'ailleurs bien le sens de la circulaire sur la scolarisation des élèves en situation de handicap du 21 août 2015. Nous vous demandons donc Monsieur l'Inspecteur d'Académie de réfléchir et définir de nouveaux seuils d'ouverture/fermeture pour les écoles ayant une Ulis école, ils ne peuvent être les mêmes que pour toutes les écoles.

---

### Second degré :

Malgré la baisse des compléments de service ces dernières années, ceux-ci demeurent encore trop nombreux. Sur le plan pédagogique, les compléments de service fragilisent les équipes d'autant plus avec la réforme des collèges où l'accompagnement personnalisé et les EPI demandent de la concertation. Un service partagé demande un double investissement voire plus pour certains collègues.

Concernant les moyens en personnels administratifs, l'académie de Grenoble demeure une des académies les moins bien dotées. En Savoie, la dotation est identique depuis plusieurs années. La seule marge de manœuvre est l'implantation de postes provisoires.

**L'UNSA-Education** sollicite une attention toute particulière pour les établissements dont le taux de couverture est inférieur à 90%.

Un réajustement permettrait d'améliorer les conditions de travail de ces personnels administratifs à qui l'on demande souvent d'effectuer des tâches qui ne leur incombent pas toujours et qui engendre parfois des risques psycho-sociaux.

Concernant la mise en oeuvre des mesures de sécurité demandées par Mme la Ministre, **l'UNSA-Education** souhaite que les personnels soient soutenus. Les sollicitations à destination des équipes sont, en effet, considérables et viennent s'ajouter à la charge de ce début d'année scolaire.

Au sujet des moyens en vie scolaire, nous souhaitons un renforcement des équipes notamment dans les collèges ayant vu la disparition de CUI non compensée par les dotations en AED.

Cela engendre des difficultés de surveillance et de sécurité des élèves. De plus en plus d'EPLE fonctionnent à flux tendu, les absences ne sont pas toujours remplacées. Une des mesures prioritaires de Madame La Ministre n'est-elle pas d'assurer la sécurité de nos élèves et de ses personnels ?

**L'UNSA-Education** souhaite qu'une enveloppe d'heures soit rendue disponible pour pallier au remplacement de ces personnels et ce de façon plus rapide et éviter ainsi les risques psycho-sociaux dans les structures dont le taux de couverture est insuffisant.

Partie prenante de la grande mobilisation de l'Ecole pour la transmission des valeurs de la république, **l'UNSA Education** s'inscrit dans une démarche de pédagogie de la laïcité et demande, là encore, un renforcement des actions de formation auprès des personnels.

---